

Coupe de deux millions pour la coopération : la Fédération Genevoise de Coopération regrette cette décision

A une courte majorité, 48 voix contre 44, le Grand Conseil a réduit vendredi 24 janvier les fonds alloués à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) de deux millions sur la période 2013-2016. Cette décision, à effet rétroactif, a été prise après plus d'une année d'attente. La FGC redoute les conséquences qui ne manqueront pas de se répercuter sur les projets de coopération et sur le rayonnement de la Genève internationale.

Le couperet est tombé vendredi passé, sur la base de ce que la Fédération considère comme un malentendu provenant du fonctionnement même de l'administration publique cantonale. En effet, de nombreux députés ont fondé leur vote sur un prétendu manque d'information relatif aux projets soutenus dans le Sud. **La FGC regrette que les député-e-s ignorent que cette information, composée de rapports, d'évaluations et d'audits financiers, est remise chaque année à l'autorité cantonale compétente en la matière, c'est-à-dire le Bureau de la Solidarité Internationale (BSI).**

Ces rapports sont également remis aux autres partenaires de la FGC, comme la Confédération et les nombreuses communes genevoises qui soutiennent son travail. Ces différents acteurs de la politique nationale et locale de la coopération au développement, tout comme le BSI, ont toujours reconnu et apprécié la transparence et la rigueur du travail de la Fédération. Raison pour laquelle ces différents partenariats se sont consolidés depuis 1966, date de la création de la FGC. Le Canton est le seul à remettre en cause le travail réalisé et à réduire sa contribution financière de 3 millions à 2.5 millions par an, pour la période 2013-2016.

A plusieurs reprises, courant 2013, la FGC a démontré aux parlementaires, documents à l'appui, la transparence de son travail basé sur un système exigeant de contrôle des projets, tant financier qu'administratif, répondant à l'impératif d'une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics. Il est navrant de constater que les mêmes arguments reviennent sans cesse sur le devant de la scène, dont certains totalement erronés.

Il est utile de rappeler que la Fédération fonctionne depuis toujours en s'appuyant sur un réseau associatif. Peu coûteux, celui-ci repose sur l'engagement de nombreux experts bénévoles au niveau de compétence professionnelle élevée, autour d'un secrétariat salarié composé de 5.5 postes à plein temps. Grâce à cette structure, la FGC est capable de maintenir ses frais de fonctionnement à moins de 10% de son budget annuel.

Une baisse des fonds ne rendra pas travail de la FGC plus efficace. Ce qui est certain, c'est que ce verdict basé sur des informations inexactes pénalisera les projets de santé, de développement agricole ou encore d'éducation menés par ses associations membres dans plus de 20 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Une fois de plus, les plus faibles feront les frais de ces malentendus et de cette défiance injustifiée.

La FGC, forte de ses 50 ans au service de la coopération au développement, de la pluralité de 63 associations membres et de son réseau citoyen, espère que cette décision puisse être prochainement corrigée. Elle aspire à une confiance renouvelée avec les élu-e-s genevois, tous partis confondus, afin que soit reconnu le rôle qu'elle a toujours joué dans l'application de la politique publique de solidarité et dans la consolidation de la Genève internationale.

Informations complémentaires:

Maribel Rodriguez, Secrétaire générale : 022/908 02 80 – maribel.rodriguez@fgc.ch

René Longet, Président : 079/690 31 19 longet@bluewin.ch